

est le séjour d'un des savants les plus sérieux et les plus modestes qui honorent la presse lyonnaise, M. Peyré, commentateur des *Lois Gombettes* et auteur d'un excellent *Manuel d'archéologie sacrée*. Villefranche doit son nom à une petite chapelle élevée dans l'ancien marais, auquel aboutissent les deux plans inclinés du midi au nord et du nord au midi. Cette chapelle, consacrée à Notre-Dame-des-Marais, fut le berceau de l'église paroissiale actuelle.

Cette cité célèbre par son commerce de vins, ses entrepôts, ses foires et ses marchés, les continuel échanges dont elle est le centre entre les produits du Charollais, ceux de la Bresse et les siens, ne date que du moyen âge et reçut ses franchises et son nom des sires de Beaujeu, ses fondateurs. — Humbert IV, pour y attirer des habitants, accordait, entr'autres privilèges, celui de *battre sa femme jusqu'au sang, pourvu que mort ne s'en suivît pas*, ce qui n'était pas très-généreux ni très-galant.

A la promenade de la *Pépinère*, au sud de la ville, s'élève une fontaine d'eaux jaillissantes, du caractère le plus monumental. — Cette cité a un brillant éclairage par le gaz.

Le clocher de l'église de N.-D. était autrefois très-haut ; il a été réduit aux proportions fâcheuses qu'il présente aujourd'hui, par un incendie survenu en 1566.

Villefranche porte de gueules à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable. Cette cité a eu une Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, autorisée par lettres-patentes de 1695.

Le voyageur logera, à Villefranche, au Dauphin, chez le sieur Carrichon.